

2018/CP83

INTÉGRER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LA POLITIQUE INDUSTRIELLE WALLONNE : LES RECOMMANDATIONS DU CESW

Le CESW vient d'adopter un avis d'initiative sur le thème de l'économie circulaire, après avoir étudié de manière approfondie cette question et auditionné une série d'experts. Les interlocuteurs sociaux wallons plaident pour la définition d'une stratégie cohérente, en collaboration de tous les acteurs concernés et listent les éléments nécessaires pour construire cette stratégie. Ils recommandent également d'agir sur la réglementation et de mener des actions de sensibilisation actives, tant auprès des entreprises que du grand public.

Depuis la révolution industrielle, le modèle de production linéaire, à savoir celui qui consiste à «extraire, produire, consommer et jeter» s'est développé autour de l'hypothèse implicite du caractère inépuisable des ressources. Or, la déforestation, la pollution de l'air, l'épuisement de certaines ressources parfois non renouvelables,... sont autant d'éléments qui nous conduisent à devoir repenser le modèle de production classique. A défaut, les quantités de ressources deviendront à terme rapidement insuffisantes et les pressions sur l'environnement deviendront intenable. Sur base de ces constats, les interlocuteurs sociaux wallons sont convaincus que la Wallonie doit introduire la dimension de l'économie circulaire dans sa politique industrielle. L'écoconception, l'économie de la fonctionnalité, l'allongement de la durée de vie des produits, le recyclage,... sont autant de composantes d'un modèle plus circulaire qui méritent d'être davantage exploitées.

Pour réussir cette transition, une **stratégie cohérente doit être rapidement définie**. Afin de déterminer la place et les moyens qui seront accordés à l'économie circulaire dans la politique industrielle wallonne, il convient d'une part, d'en estimer les impacts en termes de valeur ajoutée et de création d'emplois au départ d'un état des lieux des expériences déjà menées et d'autre part, d'identifier les domaines actuels et futurs propices au développement d'une telle économie. Les interlocuteurs sociaux estiment en outre que la stratégie à définir devra veiller à la **participation de tous les acteurs**, prévoir des moyens financiers et humains adéquats, inclure des éléments de gouvernance en impliquant tous les cabinets ministériels et les administrations concernés, mettre en place des synergies entre les acteurs pour développer des projets collaboratifs innovants et assortir chaque mesure d'indicateurs monitorés.

Le CESW considère de plus qu'il faut se montrer inventif en **adaptant la politique de soutien à la dimension du projet entrepreneurial**. A titre d'exemple : les projets individuels (éco-conception,...) pourraient être soutenus de manière souple et rapide à travers le portefeuille de petites aides ; les projets de symbioses industrielles pourraient quant à eux être financés via une procédure d'appels à projets et enfin, les projets de filières, de plus grande envergure, seraient à construire en collaboration avec le secteur privé et public, en évitant autant que possible les appels à projets isolés.

Pour assurer une importante mobilisation des acteurs, il est indispensable que des **actions de sensibilisation** auprès des entreprises, du grand public, des travailleurs, mais aussi des enseignants et des élèves soient menées. Enfin, pour faciliter le basculement d'une économie linéaire vers une économie circulaire, les interlocuteurs sociaux préconisent une **adaptation de la réglementation** notamment en matière de marchés publics et d'environnement ainsi que la mise en place d'incitants fiscaux spécifiques à destination des entreprises qui s'engageraient dans l'aventure circulaire.

L'avis sur l'avant-projet de décret relatif à l'économie circulaire (A.1392) est disponible sur le site www.cesw.be.

Personne de contact :

Philippe Boveroux – Secrétaire de la Commission Economie –
Politiques industrielles - 04/232.98.73 – philippe.boveroux@cesw.be